



RCS : MONTPELLIER  
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01242  
Numéro SIREN : 751 044 033  
Nom ou dénomination : LB CONSEIL PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2017 sous le numéro de dépôt 8691

**ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES**

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité) *Gérant, BANOS Lucien*

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: .....

prénom: .....

adresse ou dénomination: .....

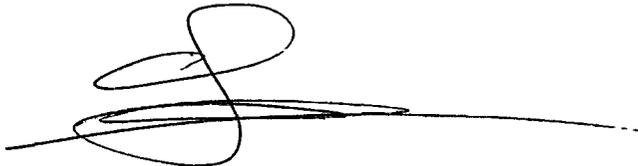
.....

adresse du siège: .....

.....

numéro unique d'identification- (Siren) **0001** .....

Signature



Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER  
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

# RECEPISSE DE DEPOT

LB CONSEIL PATRIMOINE - BANOS Lucien  
1025 Avenue H. Becquerel  
34000 Montpellier

V/REF :  
N/REF : 2012 B 1242 / 2017-B-8691

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 16/06/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

LB CONSEIL PATRIMOINE  
Société à responsabilité limitée  
1025 avenue Henri Becquerel  
10 Parc Club du Millénaire  
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-8691 le 16/06/2017  
R.C.S. MONTPELLIER 751 044 033 (2012 B 1242)

Fait à MONTPELLIER le 16/06/2017,  
LE GREFFIER



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012016** et clos le **31122016** Régime simplifié d'imposition   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Régime réel normal   
Si PME innovante   
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE DE MONTPELLIER II  
156 RUE ALFRED NOBEL-  
LE MILLENAIRE  
34266 MONTPELLIER CEDEX 2  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
Identification du destinataire : **SARL LB CONSEIL PATRIMOINE**  
**1025 AVENUE HENRI BECQUEREL**  
**10 PARC CLUB DU MILLENAIRE**  
**34000 MONTPELLIER**

<b>651</b> Insp. IFU	<b>349238</b> N° dossier	<b>75104403300015</b> N° Siret
-------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

**B ACTIVITE**  
Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Conseil en patrimoine**  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)  
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante   
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.  
n° SIRET

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % <input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable au taux de 15 % <input type="text" value="6 146"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) <input type="text"/>
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) <input type="text"/>	Plus-values exonérées art.238 quinquies <input type="text"/>
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % <input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19 % <input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % <input type="text"/>

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Pôle de compétitivité   
Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).  
**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement   
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).  
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".**

CGA  Viseur conventionné   
Nom, adresse, téléphone, télécopie :  
- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet ARIANE COMPTA  
I PALAIS CASTILHON BATIMENT C 1 RUE DES CHEVALIERS DE MALTE 0467201222  
- Conseil : 34970 LATTES  
- CGA :  
- N° d'agrément du CGA

A **LATTES**....., le **01022017**.....  
Signature et qualité du déclarant  
**BANOS LUCIEN** **GERANT**

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de suppression de vos données.



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise  
et Date de clôture de l'exercice

**SARL LB CONSEIL PATRIMOINE**  
**31122016**

**H** **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		<b>SARL LB CONSEIL PATRIMOINE</b>		<b>1025 AVENUE HENRI BECQUEREL</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		<b>10 PARC CLUB DU MILLENAIRE</b>		<b>34000 MONTPELLIER</b>			
Numéro SIRET *		7 5 1 0 4 4 0 3 3 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122016		31122015	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	66 060	012		66 060	66 060
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	200	030	200		
	Immobilisations financières* (1)	040	35	042		35	35
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>66 295</b>	048	<b>200</b>	<b>66 095</b>	<b>66 095</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	11 538	070	11 538	11 539	11 539
		072	949	074	949	1 624	1 624
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 179	086	4 179	3 719	3 719
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	<b>Total II</b>	096	<b>16 666</b>	098	<b>16 666</b>	<b>16 882</b>	<b>16 882</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>82 961</b>	112	<b>200</b>	<b>82 761</b>	<b>82 977</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	10 000	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	1 000	1 000	1 000
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132		132			
	Report à nouveau	134		134	23 068	17 109	17 109
	Résultat de l'exercice	136		136	4 295	5 960	5 960
	Provisions réglementées	140		140			
<b>Total I</b>	142		142	<b>38 364</b>	<b>34 068</b>	<b>34 068</b>	
Provisions pour risques et charges	154		154				
<b>Total II</b>	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156		2 355	2 355
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	98	123	123
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172	43 938	172	44 299	46 431	46 431
	Produits constatés d'avance	174		174			
<b>Total III</b>	176		176	<b>44 397</b>	<b>48 908</b>	<b>48 908</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		180	<b>82 761</b>	<b>82 977</b>	<b>82 977</b>	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	35	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SARL LB CONSEIL PATRIMOINE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le <b>31122016</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122015</b>			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	{ 215 217	214		
					218		
					61 477	69 576	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	1	401		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	<b>61 478</b>	<b>69 977</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	35 257	38 858	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		440	244	697	1 292
	Rémunérations du personnel *			250	12 000	12 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	6 578	9 838	
	Dotations aux amortissements *			254		22	
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	160	1	
		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	<b>54 691</b>	<b>62 011</b>	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	<b>6 787</b>	<b>7 966</b>	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	40	164	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	2 090	1 188	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	361	654	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	<b>4 295</b>	<b>5 960</b>	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	<b>4 295</b>	314	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	922		
	Divers* , dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	1 490	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers* (44. quaterdecies) dont	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655				
Zones restructuration de la défense (44 terdecies)				127			
Zone de revitalisation rurales (44. quinquedecies)				138			
Créance due au report en arrière du déficit				346			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	<b>6 146</b>	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	<b>6 146</b>	372	

## 2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2016

Libellé	Montant
CSG NON DEDUCTIBLE	1 490
<b>Totalisation</b>	<b>1 490</b>

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	66 060	402		404		406		406	66 060		
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	200	472		474		476	200	476	200		
Immobilisations financières		480	35	482		484		486	35	486	35		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>66 295</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>66 295</b>	<b>496</b>	<b>66 295</b>		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	200	562		564		566	200	566	200		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>200</b>	<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>	<b>200</b>	<b>576</b>	<b>200</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		<b>579</b>		Régularisations	<b>590</b>	<b>583</b>	<b>594</b>	<b>595</b>					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							<b>591</b>						
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SARL LB CONSEIL PATRIMOINE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>		<b>775</b>		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		<b>780</b>	
<b>II DEFICITS REPORTABLES</b>					<b>III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800		<input type="checkbox"/>	
<b>VI DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380	6 578
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	3 808
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 348
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LB CONSEIL PATRIMOINE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012016</b> et clos le : <b>31122016</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		61 477
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>TOTAL 1</b>	<b>144</b>		<b>61 478</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements ( droits de douane compris )	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		32 379
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		160
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		257
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
<b>TOTAL 2</b>	<b>152</b>		<b>32 795</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	137	<b>28 683</b>
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel *	376		0
dont apprentis	657		0
dont handicapés	651		0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31|12|20|16

N° SIRET 7|5|1|0|4|4|0|3|3|0|0|0|1|5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LB CONSEIL PATRIMOINE

ADRESSE ( voie ) 1025 AVENUE HENRI BECQUEREL 10 PARC CLUB DU MILLENAIRE

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DEIENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

II. CAPITAL DEIENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BANOS Prénom(s) LUCIEN  
 Nom marital  % de détention 75,00 Nb de parts ou actions 75  
 Naissance : Date 14061952 N° département 99 Commune MASCARA Pays ALGERIE  
 Adresse : N° 3 Voie RUE DES MOINEAUX  
 Code postal 66300 Commune PONTEILLA Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique NICOLINO Prénom(s) JACQUELINE  
 Nom marital  % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25  
 Naissance : Date 27021949 N° département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE  
 Adresse : N° 920 Voie AVENUE LEONARDE DE VINCI  
 Code postal 34970 Commune LATTES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**LB CONSEIL PATRIMOINE**  
10 Parc Club du Millénaire  
1025 Av. H. Becquerel  
34 000 MONTPELLIER  
SARL au capital de 10 000 euros  
RCS de Montpellier N° 751044033

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 03/06/2016**

L'an 2017, et le 03/06, à 10 h, les associés de la Société LB CONSEIL PATRIMOINE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à Montpellier, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751044033, se sont réunis à Montpellier en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 15/05/2017.

M. BANOS préside la séance en qualité de Gérant, et constate que sont présents :

**0001**

Mme NICOLINO Jacqueline, propriétaire de 25 parts

M. BANOS Lucien, propriétaire de 75 parts

Soit un total de parts présentes ou représentées de 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Il dépose sur le bureau :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,

– Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**Première résolution**

Approbation des comptes et quitus au Gérant pour sa gestion.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution**

Affectation du résultat de l'exercice qui est un bénéfice de 4 295 €, par affectation de 4 295 € au compte report à nouveau.

Résolution adoptée à l'unanimité

**Troisième résolution**

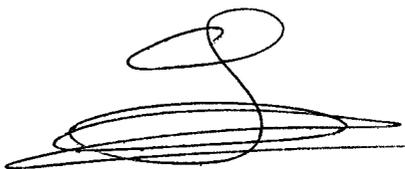
Absence de convention de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Résolution adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 30 mn.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

Lucien BAWO S



Jacqueline Nicolino

